



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **15 mai 2019 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Valérie Carrère, directrice des services techniques



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12310/05/19

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente.

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 10 avril 2019

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 2 avril 2019

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

- A) Comptes à payer / Dépôt du rapport
- B) SDED / Participation de la MRC pour le projet « Symbiose industrielle »

7. Administration

- A) Règlement numéro MRC-866 abrogeant le règlement MRC-841 relatif à la déclaration de compétence dans le domaine de l'implantation, de l'entretien et de l'exploitation d'un réseau de télécommunications à large bande passant par fibre optique et déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait / Adoption
- B) Règlement numéro MRC-867 abrogeant le règlement MRC-842 ayant pour objet de décréter un emprunt pour les services professionnels et les demandes de permis dans le cadre de l'étude d'ingénierie détaillée visant l'implantation d'un réseau de fibre optique / Adoption
- C) Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats / Adoption
- D) Entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec / Autorisation à signer et désignation



8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Approbation de modifications à des règlements et au plan d'urbanisme

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement n° RV19-5078-1

Règlement omnibus apportant des ajustements au plan de zonage, aux grilles et au texte

A.1.2) Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI), 5505, boulevard Saint-Joseph

Autoriser à l'intérieur de la zone rurale R-9503, l'usage « 6344 Services d'aménagement paysager ou de déneigement » comme usage principal selon certaines conditions

A.2) Saint-Eugène

A.2.1) Règlement n° 517

Autoriser l'usage maisons mobiles pour travailleurs agricoles dans les zones A1 à A11 et A13

A.3) Wickham

A.3.1) Règlement n° 2019-05-891

Adoption d'un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

A.3.2) Règlement n° 2019-05-893

Créer la zone AF-71 à même une partie de la zone AF-61 de manière à reconnaître des usages commerciaux existants sur une propriété

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

13. Développement économique, social et culturel

- A) Compte-rendu de la rencontre de Culture Centre-du-Québec / Dépôt du rapport
- B) Désignation du Carrefour de développement social de la MRC de Drummond à titre de comité territorial dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'exclusion sociale



C) Municipalités amies des aînés (MADA) / Dépôt d'une demande

14. Correspondance

A) Informations générales

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

MRC12311/05/19

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2019.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 2 AVRIL 2019

Le préfet dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 2 avril, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de mai 2019 est déposée pour information.



6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le préfet dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mai 2019. Il n'y a pas de question.

Mai 2019

Factures incompressibles acquittées	735 178,90 \$
Factures approuvées	53 649,71 \$
Rémunérations	8 331,30 \$
Allocations de dépenses	4 165,65 \$
Remboursement des dépenses	54,00 \$

B) SDED / PARTICIPATION DE LA MRC POUR LE PROJET « SYMBIOSE INDUSTRIELLE »

MRC12312/05/19

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2015 la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2018, la MRC de Drummond adoptait son Plan d'action en gestion des matières résiduelles pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la symbiose industrielle est un réseau d'entreprises locales maillées entre elles par des échanges de ressources;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 40 000 \$ a été prévu dans le budget PGMR 2019 pour le maintien en poste d'une personne ressource dédiée aux industries, commerces et institutions dans le cadre du projet de symbiose industrielle, en collaboration avec la SDED;

CONSIDÉRANT QUE la personne ressource est entrée en fonction le 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la facture émise par la SDED en date du 11 avril 2019;

Il est proposé par Albert Lacroix
Appuyée par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement d'une somme de 40 000 \$ à la Société de développement économique de Drummondville Inc. (SDED) conformément à l'entente intervenue entre les parties pour pourvoir au paiement partiel de la ressource pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le tout à même la Partie I Administration générale des prévisions budgétaires 2019 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



7. ADMINISTRATION

- A) RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-866 ABROGEANT LE RÈGLEMENT MRC-841 RELATIF À LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DE L'IMPLANTATION, DE L'ENTRETIEN ET DE L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS À LARGE BANDE PASSANTE PAR FIBRE OPTIQUE ET DÉTERMINANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT / ADOPTION

MRC12313/05/19

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité et la viabilité sont absentes du projet de fibre optique, étant donné que des entreprises de télécommunications ont reçu des subventions des différents paliers de gouvernement pour mettre en place des réseaux de fibre optique dans certaines municipalités dans la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun d'abroger le règlement MRC-841 relatif à la déclaration de compétence dans le domaine de l'implantation, de l'entretien et de l'exploitation d'un réseau de télécommunications à large bande passante par fibre optique et déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil le 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Albert Lacroix

Appuyé par Line Fréchette

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro MRC-866 abrogeant le règlement MRC-841 relatif à la déclaration de compétence dans le domaine de l'implantation, de l'entretien et de l'exploitation d'un réseau de télécommunications à large bande passante par fibre optique et déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-867 ABROGEANT LE RÈGLEMENT MRC-842
AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS ET LES DEMANDES DE PERMIS DANS LE CADRE DE
L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE VISANT L'IMPLANTATION D'UN
RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE / ADOPTION

MRC12314/05/19

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité et la viabilité sont absentes du projet de fibre optique, étant donné que des entreprises de télécommunications ont reçu des subventions des différents paliers de gouvernement pour mettre en place des réseaux de fibre optique dans certaines municipalités dans la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT la non-réalisation de l'objet du règlement MRC-842 et la non-utilisation de toutes les sommes disponibles pour l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun d'abroger le règlement MRC-842 ayant pour objet de décréter un emprunt pour les services professionnels et les demandes de permis dans le cadre de l'étude d'ingénierie détaillée visant l'implantation d'un réseau de fibre optique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil le 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro MRC-867 abrogeant le règlement MRC-842 ayant pour objet de décréter un emprunt pour les services professionnels et les demandes de permis dans le cadre de l'étude d'ingénierie détaillée visant l'implantation d'un réseau de fibre optique.

ADOPTÉ



C) PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES
FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE
CONTRATS / ADOPTION

MRC12315/05/19

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27) (ci-après appelée la « Loi »), sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après CM), une MRC doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QU'une MRC doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats.

ADOPTÉ

D) ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ATTRACTION ET LA
RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU CENTRE-DU-QUÉBEC /
AUTORISATION À SIGNER ET DÉSIGNATION

MRC12316/05/19

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Table des MRC du Centre-du-Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Services Québec et les cinq MRC du Centre-du-Québec pour favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à mettre sur pied une démarche appelée « Secrétariat à la main-d'œuvre » afin de répondre aux objectifs de la priorité régionale « Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région » dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, le MAMH y contribuera pour un montant de 450 000 \$ par le biais du FARR et Services Québec pour un montant de 450 000 \$, pour un total de 900 000 \$ pour la région du Centre-du-Québec;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyée par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond autorise le préfet de la MRC, monsieur Alexandre Cusson ou la direction générale de la MRC à signer l'entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec pour et au nom de la MRC de Drummond.

QUE le directeur général soit désigné représentant de la MRC de Drummond au comité de gestion de cette entente.

QUE la MRC de Drummond accepte d'agir à titre de fiduciaire de cette entente.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} avril 2019 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET AU PLAN D'URBANISME

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement n° RV19-5078-1

Règlement omnibus apportant des ajustements au plan de zonage, aux grilles et au texte

MRC12317/05/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV19-5078-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement modifie diverses dispositions du règlement de zonage soit le plan de zonage, des grilles et le texte;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV19-5078-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV19-5078-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

A.1.2) Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI), 5505, boulevard Saint-Joseph

Autoriser à l'intérieur de la zone rurale R-9503, l'usage « 6344 Services d'aménagement paysager ou de déneigement » comme usage principal selon certaines conditions

MRC12318/05/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution n° 421/04/19 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 5505, boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser à l'intérieur de la zone rurale R-9503, l'usage « 6344 services d'aménagement paysager ou de déneigement » en tant qu'usage principal selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Robert Julien
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution n° 421/04/19 adoptant un PPCMOI pour le 5505, boulevard Saint-Joseph de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution n° 421/04/19 (5505, boulevard Saint-Joseph) à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.2) Saint-Eugène

A.2.1) Règlement n° 517

Autoriser l'usage maisons mobiles pour travailleurs agricoles dans les zones A1 à A11 et A13

MRC12319/05/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement n° 517 modifiant son règlement de zonage n° 364;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser l'usage de maisons mobiles pour travailleurs agricoles dans les zones A1 à A11 et A13;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Thérèse Francoeur

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 517 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 517 à la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

A.3) Wickham

A.3.1) Règlement n° 2019-05-891

Adoption d'un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

MRC12320/05/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux n° 2019-05-891;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance de certains permis et certificats à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux n° 2019-05-891 de la Municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 2019-05-891 à la Municipalité de Wickham.

ADOPTÉ

A.3.2) Règlement n° 2019-05-893

Créer la zone AF-71 à même une partie de la zone AF-61 de manière à reconnaître des usages commerciaux existants sur une propriété

MRC12321/05/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement n° 2019-05-893 modifiant son règlement de zonage n° 2006-09-621;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but Création de la zone AF-71 à même une partie de la zone AF-61 de manière à reconnaître des usages commerciaux existants sur une propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 2019-05-893 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 2019-05-893 à la Municipalité de Wickham.

ADOPTÉ



10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun item n'est discuté à ce point.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item n'est discuté à ce point.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item n'est discuté à ce point.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

**A) COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC /
DÉPÔT DU RAPPORT**

Madame Diane Bourgeois dépose le compte-rendu de la rencontre de Culture Centre-du-Québec, du 18 avril 2019. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

**B) DÉSIGNATION DU CARREFOUR DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC
DE DRUMMOND À TITRE DE COMITÉ TERRITORIAL DANS LE CADRE DE
L'ALLIANCE CENTRICOISE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION
SOCIALE**

MRC12322/05/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est signataire de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec a adopté, en date du 15 février 2019, le cheminement de projets proposé par la Table régionale de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE ce cheminement de projets nécessite que la MRC de Drummond désigne officiellement un comité territorial dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale afin d'identifier les priorités d'action locales et de recommander les projets locaux à la Table des MRC du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour du développement social de la MRC de Drummond a signalé par écrit son intérêt à occuper le rôle de comité territorial;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale sont étroitement en lien avec la mission du Carrefour du développement social de la MRC de Drummond;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Albert Lacroix
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER le Carrefour du développement social de la MRC de Drummond à titre de comité territorial dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2018-2023 afin d'identifier les priorités d'action locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de recommander les projets locaux à la Table des MRC du Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

C) MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA) / DÉPÔT D'UNE DEMANDE

MRC12323/05/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a pris connaissance du Guide pour l'appel de projets 2019-2020 pour une démarche municipalité amie des aînés (MADA), volet 1- soutien à la réalisation de politiques et de plans d'actions en faveur des aînés du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite déposer une demande sur une base collective pour les municipalités souhaitant participer à la démarche;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Edmond, Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Eugène, L'Avenir, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults et Saint-Bonaventure désirent participer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE des municipalités pourraient s'ajouter à la démarche avant le dépôt de la candidature au 19 juin prochain, et qu'il est possible qu'une nouvelle résolution soit adoptée au prochain conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite accompagner toutes les municipalités de son territoire qui voudraient adhérer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes auront leur propre politique des aînés assortie d'un plan d'action, en plus de collaborer à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'ensemble de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit désigner un membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » et que chacune des municipalités participantes devra désigner un membre de son conseil comme responsable du dossier aînés dans sa localité;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la MRC de Drummond à déposer une demande d'aide financière afin d'entamer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA).



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

QUE la MRC de Drummond s'engage dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et coordonne la démarche avec les municipalités participantes.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière et toute convention d'aide financière.

DE NOMMER :

- Hélène Laroche, membre du conseil de la MRC comme responsable du dossier « Aînés » à la MRC;
- Madame Danielle Ménard, coordonnatrice au développement rural et projets spéciaux, comme représentante de la MRC afin d'assurer le suivi de la demande d'aide financière, lors de l'élaboration de la démarche et au moment de la reddition de compte.

ADOPTÉ

14. CORRESPONDANCE

A) INFORMATIONS GÉNÉRALES

12 mars 2019	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail / Déclaration annuelle en matière d'équité salariale
12 mars 2019	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
27 mars 2019	MRC de Papineau / Demande de remboursement des taxes nettes pour le programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI)
4 avril 2019	Valero / Activités de surveillance et travaux d'entretien préventifs – pipeline Saint-Laurent
9 avril 2019	MRC de La Vallée-de-l'Or / Appui en lien avec le transport collectif régional en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec
10 avril 2019	MRC de Maria-Chapdelaine / Déclaration commune sur la forêt comme outil pour combattre les changements climatiques
12 avril 2019	Ministère de la Culture et des Communications / Versement de l'exercice financier 2018-2019
15 avril 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Semaine de la municipalité 2019



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

15 avril 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Subvention pour les dépenses en lien avec la légalisation du cannabis
15 avril 2019	Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean / Adoption du règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation
16 avril 2019	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation / Refus de la demande d'aide financière dans le projet « Fier producteur »
16 avril 2019	Recyc-Québec / Modification du Portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019
22 avril 2019	Fondation Commanderie de l'Érable / 10 ^e édition de la Soirée de l'Érable et de la Grande Sève
23 avril 2019	MRC de Témiscouata / Loyer associier aux frais d'attaches aux poteaux pour les projets de déploiement de réseau de fibres optiques
23 avril 2019	Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults / Opposition au registre et immatriculation des armes à feu du Québec
25 avril 2019	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec / Réponse à la demande de soutien financier concernant l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans ainsi que leur famille
30 avril 2019	Fonds locaux de solidarité FTQ / Demande de déboursement

15. DIVERS

Madame Diane Bourgeois fait une allocution à propos des ateliers-conférences organisés gratuitement par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ). Le but de ces ateliers-conférences est de sensibiliser les acteurs du milieu à l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. M. Gilles Paul-Hus, résident de Saint-Bonaventure, pose plusieurs questions. Le préfet répond aux questions.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12324/05/19

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 h 15.

Alexandre Cusson
Préfet

Guy Drouin
Secrétaire-trésorier